



Chers confrères,

Toute l'équipe des élus de votre URPS médecins Île-de-France se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022.

Nous tenons à vous féliciter pour votre implication dans la prise en charge des patients Covid et la campagne de revaccination en contexte de démographie médicale tendue. Particulièrement sensible à la dégradation des conditions démographiques, votre URPS Médecins s'organise pour encourager les nouvelles installations.

Nous remercions également nos confrères retraités qui continuent leur exercice pour répondre à une demande de soins exponentielle pendant la pandémie.

Concernant le système d'accès aux soins, le SAS, nous sommes au niveau régional en discussion avec le SAMU et l'ARS au sujet de son organisation, pour le maintien d'une liberté d'agenda au médecin et une meilleure valorisation des actes, idéalement hors forfait, dans cette filière de soins.

Nos efforts continueront de se concentrer en 2022 pour que notre profession se renouvelle dans des conditions d'exercice agréables et valorisées.

Nous restons à votre disposition pour vos questions ou suggestions. Et continuez d'utiliser le Numéro unique régional au quotidien 01 45 45 45 45, numéro d'aide dédié aux médecins pour les situations complexes au cabinet.

Pour le bureau, avec nos meilleurs vœux,

Dr Valérie Briole

Présidente de votre URPS Médecins Île-de-France



NOS PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA PROFESSION
Démographie médicale, accès aux soins, numérique en santé, les chantiers ouverts sont nombreux sur fond de crise sanitaire qui a révélé le besoin impérieux d'investir dans les ressources humaines en santé. Concentré sur son métier quotidien, ouvert sur les innovations médicales, responsable et engagé dans ses prises en charge, le médecin libéral est la solution d'avenir !

VOTRE URPS

Enjeux 2022

2

DOSSIER

Les projets des commissions

4

EXERCICE PROFESSIONNEL

01 45 45 45 45, votre numéro réflexe

9

PROTOCOLE ARS/URPS

Bilan à 4 ans... et après ?

10

UNE NOUVELLE URPS FACE AUX ENJEUX 2022

À la suite de votre vote au printemps 2021, la nouvelle Assemblée Générale de l'URPS a été formée, constituée de soixante médecins libéraux généralistes et spécialistes nouvellement élus pour vous représenter et apporter des solutions concrètes aux enjeux quotidiens et futurs de notre profession. À quoi va servir votre URPS dans les prochaines années ? Voici les premières actions que nous souhaitons mener.

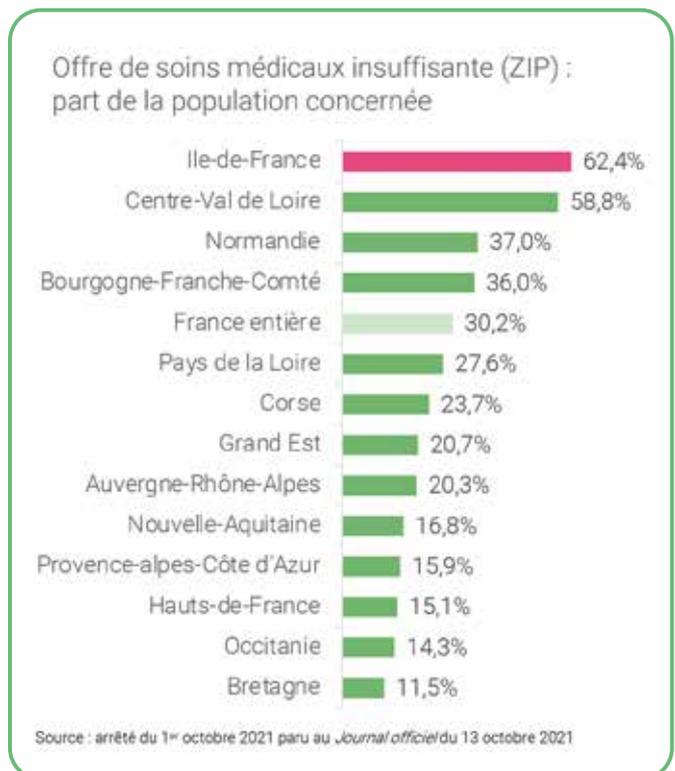
Démographie médicale: la vérité au grand jour!

L'Île-de-France est devenue la première région métropolitaine désertée par les médecins: désormais 62 % des habitants souffrent d'une offre de soins insuffisante, selon l'arrêté publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2021, contre 37 % en 2018, et le reste de la population demeure en zone fragile... En mars 2022 est attendue la publication par l'Agence régionale de santé (ARS) de la liste des communes concernées, une publication qui fera date.

Maintenir les exercices existants, donner les moyens concrets d'accompagnement humain et financier à la création de nouveaux lieux et aux nouvelles installations.

Tous les moyens de l'URPS sont mobilisés sur ce dossier, d'une part pour maintenir les exercices existants, si certains cabinets sont en situation de fragilité, mais aussi pour donner les moyens concrets d'accompagnement humain et financier à la création de nouveaux lieux et aux nouvelles installations.

C'est ce message que nous adressons à tous et principalement aux jeunes médecins, dans la campagne « Aller Vers » que nous menons depuis décembre à destination des jeunes diplômés. Ils sont 10 500 à avoir été formés depuis 2010 dans les facultés franciliennes, 25 % d'entre eux ont déjà choisi le libéral, il faut continuer



à les aider et les inciter à s'installer. Il faut aussi que nous interpellions les pouvoirs publics à propos de l'équilibre économique de nos activités et de l'attractivité en Île-de-France, région la plus riche d'Europe, et pourtant premier désert médical.



NUMÉRIQUE EN SANTÉ: LE GRAND CHANTIER SANS NOUS!

Le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé un soutien inédit au développement massif et cohérent du numérique en santé en France. C'est ainsi 2 milliards d'euros d'investissement qui seront consacrés au numérique en santé: 1,4 milliard pour le partage des données de santé sur 3 ans, auxquels s'ajoutent 600 millions dédiés au secteur médico-social sur 5 ans.

Difficile de s'y retrouver dans ce chantier national. Quels sont les bénéfices numériques réels pour le médecin et son patient ? La charge de lecture et remplissage des dossiers numériques s'impose à nous au fil du temps. Il nous faut dans ce cadre éviter les contraintes de remplissage médico-administratif et favoriser les applications agiles et fonctionnelles.

Notre volonté est de développer la culture de l'usage et de vous mettre en situation de tester et valider les applications qui nous sont réellement utiles.

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS: SOLUTION OU MIRAGE?

Proposé dans le cadre du Pacte pour la refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé, le Service d'accès aux soins (SAS) est présenté par le gouvernement comme un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients. Objectif : répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

Bien entendu, nous adhérons tous à cet objectif, et sommes tous déjà actifs dans la prise en charge non programmée et, pour certains, disponibles pour répondre aux sollicitations régulées médicalement. C'est en ce sens que la précédente mandature de l'URPS avait répondu positivement à l'appel à projet du gouvernement.

Mais depuis, l'avenant 9 paru fin juillet 2021 est venu préciser les modalités d'intervention des médecins... et le compte n'y est pas ! Ingérence dans l'agenda des médecins, participation valorisée au forfait, obligation d'intervention en secteur 1 sans majoration urgence... Le tableau est peu attractif.

SAS : propositions de l'URPS pour que cela fonctionne en Île-de-France

1. Sortie du forfait structure ;
2. Valorisation à l'acte médicalement régulé : APC + MCU ;
- 3 Liberté de gestion dans son « agenda soins non programmés » (SNP) ;
- 4 Respect des numéros SNP existants en coordination avec C15 (116-117, SOS, UMP...);
- 5 Utilisation d'outil numérique permettant le lien entre régulation et intervention ;
- 6 Traçabilité et information systématique du médecin traitant si existant ;
- 7 Possibilité de régulation ouverte intra ou extra C15 avec une maille minimale départementale.

Bien sûr, cette partie relève des négociations conventionnelles nationales : charge aux syndicats représentatifs d'y parvenir. Le déploiement sera alors facile.

Les services au quotidien que nous souhaitons développer

Dans cette nouvelle mandature, nous souhaitons également aller vers la simplification. Simplification de nos tracasseries administratives quotidiennes, mais aussi de nos recours aux dispositifs existants pour la prise en charge de nos patients présentant des degrés de complexité difficile à régler seul.

Pour ce faire, nous continuerons à développer le Numéro unique régional 01 45 45 45 45. C'est votre numéro réflexe, en cas de difficulté, n'hésitez pas à le contacter.

Toutes ces actions sont développées dans les pages suivantes grâce à l'implication de vos élus URPS dans les commissions et groupes de travail. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur implication.

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ÎLE-DE-FRANCE

Présidente



Valérie Briole
UFMLS
Rhumatologue
Paris

Secrétaire générale



Nathalie Leroy
FMF
Généraliste
Seine-et-Marne

Trésorier



**Patrick
Simon-Laneuville**
Union Avenir
SPE - LE BLOC
Ophtalmologiste
Essonne

Vice-président



**Bertrand
de Rochambeau**
Union Avenir
SPE - LE BLOC
Gynécologue-obstétricien
Seine-et-Marne

Vice-président



Mardoche Sebbag
SML
Généraliste
Seine-Saint-Denis

Trésorier adjoint



Bernard Elghozi
FMF
Généraliste
Val-de-Marne

Secrétaire générale
adjointe



**Nathalie
Regensberg
de Andreis**
UFMLS
Généraliste
Paris

Secrétaire général
adjoint



Eric Tanneau
SML
Psychiatre
Paris

LES PROJETS DES COMMISSIONS DE L'URPS EN 2022

Les 60 élus de l'URPS médecins participent notamment aux commissions des collèges généralistes et spécialistes et à six commissions thématiques. Nous avons demandé aux coordonnateurs de chaque commission et groupe de travail de partager leurs axes de réflexion et leurs actions phares pour les prochains mois.

COMMISSION COLLÈGE GÉNÉRALISTES

Quels sont les enjeux pour le Collège généralistes de l'URPS médecins ?

Notre objectif premier est de préserver le rôle essentiel du médecin traitant. Dans le contexte démographique actuel, le périmètre de notre métier est mis sous tension. Il nous faut nous organiser pour avoir davantage de temps médical dédié à nos patients, gérer la délégation de tâches sous notre contrôle. Le défi lié à l'installation de nos jeunes confrères repose sur l'intérêt et l'attractivité du statut libéral que nous leur proposerons.

Comment s'y prendre ? Quels sont les projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Nous souhaitons sanctuariser le parcours de soins tout en apportant une réponse à la demande de soins non programmés. Les demandes de consultations non programmées doivent d'abord être régulées médicalement, priorisées et coordonnées avec le médecin traitant. Le tout méritant une valorisation à la hauteur de nos engagements quotidiens tant pour la régulation que pour l'effectif.

C'est en ce sens que nous nous engagerons dans le service d'accès aux soins.

La qualité de vie au travail dans un exercice libéral sera également un de nos axes de recherche. Nous avons conscience que l'équilibre sur lequel repose notre exercice libéral n'est pas toujours très porteur pour les jeunes médecins. Nous devons leur montrer qu'il permet aussi une grande liberté d'agenda et d'organisation. À nous de la mettre en valeur !

La délégation des tâches administratives : les secrétariats médicaux disparaissent au fur et à mesure de nos cabinets au profit de prises de rendez-vous en ligne. Pour autant, la charge administrative que nous portons est de plus en plus lourde. Nous devons nous emparer des nouvelles possibilités que nous offrent les assistants médicaux, qui ne se limitent pas à des fonctions d'accueil et de prise de rendez-vous, et faire appel aux infirmier(e)s Azalées et infirmier(e)s de pratique avancée. Enfin, il faut que nous poursuivions nos actions pour développer l'accueil des internes en stage libéral dans les cabinets franciliens avec de réelles perspectives d'installation dans les territoires en l'étendant aux externes, en amont de leur choix à l'internat.



Dr Jean-Paul Hamon
Généraliste
Clamart



Dr Richard Handschuh
Généraliste
Paris

Le groupe de travail « jeunes médecins » au sein du Collège



Dr Geneviève Richard – Généraliste

Notre objectif au sein de ce groupe de travail est de multiplier nos interventions auprès des jeunes médecins en formation en Île-de-France afin de leur proposer un accompagnement sur mesure d'aide à l'installation. Le programme « Deux jours en libéral » pour les externes et les internes, le projet de parrainage, les soirées installation, les interventions dans les facultés, les permanences locales d'aide à l'installation, les aides financières à l'installation... Tout va dans le sens de la facilitation et pourtant nos jeunes confrères restent à convaincre.



COMMISSION COLLÈGE SPÉCIALISTES

Quels sont les enjeux pour le Collège spécialistes de l'URPS médecins ?

Toutes spécialités confondues, l'enjeu est avant tout démographique et porte sur notre capacité à attirer et installer des jeunes médecins spécialistes en Ile-de-France. La moitié des médecins spécialistes libéraux en Ile-de-France ont plus de 60 ans, dans les 5 prochaines années il faut convaincre la nouvelle génération de s'installer. C'est dans cet objectif que nous souhaitons d'une part travailler à la qualité de vie au travail des médecins libéraux en permettant l'évolution des exercices, mais aussi augmenter le nombre d'internes de spécialités formés en Ile-de-France.

Comment s'y prendre ? Quels sont les trois projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Le premier axe porte sur la qualité de vie au travail : nous allons mettre en place une enquête baromètre, c'est une première pour l'exercice libéral. Celle-ci nous permettra de diagnostiquer la situation et de proposer des pistes d'amélioration concrètes pour la qualité de vie au travail, dans les territoires, les établissements et au sein des structures libérales.



Dr Sophie Bauer
Chirurgien thoracique
et cardiovasculaire
Seine-et-Marne



Dr Luc Sulimovic
Dermatologue
Paris

L'ouverture des stages d'internes en spécialités libérales est également un axe que nous souhaitons développer avec les coordonnateurs de spécialités franciliens, notamment dans le cadre de la réforme et de la mise en place du statut de Docteur Junior. Mais aussi nous souhaitons promouvoir le développement des postes d'assistants et de praticiens partagés au sein des cabinets libéraux. Enfin, nous souhaitons nous investir davantage dans l'organisation de nos établissements et plateaux techniques, en ayant une réflexion sur le rôle, la fonction et le statut de la CME et de son président.

Trois groupes de travail au sein du Collège

Groupe de travail : Plateau Technique Lourd

Dr Antoine Soprani – Chirurgien

Notre objectif : mettre en avant la qualité de nos pratiques. Le groupe de travail souhaite engager une incitation à la déclaration et au monitoring des événements indésirables notamment pour améliorer l'environnement de nos interventions au bloc, matériel, ressources humaines...



Groupe de travail : Équipe de Soins Spécialisés

Dr Patrick Assyag – Cardiologue

Notre objectif : mettre en place une culture d'échange et de réseaux entre médecins libéraux de la même spécialité afin de partager des projets de santé, de développer nos liens avec nos correspondants généralistes et spécialistes hospitaliers, notamment en matière de télémédecine afin d'améliorer le parcours de soin du patient. C'est déjà le cas en dermatologie et en cardiologie, d'autres spécialités s'organisent telles que la psychiatrie, l'ophtalmologie, la gériatrie...



Groupe de travail : Jeunes médecins

Dr Patricia Lubelski – Pédiatre

Notre objectif est très simple, aller vers les jeunes médecins diplômés, chefs de clinique et internes et leur ouvrir les portes de l'exercice libéral avec pour enjeux de nous succéder dans de bonnes conditions. Ce travail s'articule autour de soirées découvertes de l'exercice libéral par spécialité, certaines ont déjà eu lieu en rhumatologie et en psychiatrie, d'autres sont programmées dans le premier trimestre 2022 : ophtalmologie, pédiatrie, ORL...



COMMISSION COMMUNICATION

Quels sont les enjeux de la communication pour l'URPS médecins ?

Le territoire de l'Île-de-France est vaste et les conditions et les modalités d'exercice des médecins libéraux très contrastées. À leurs côtés, l'URPS a ce rôle essentiel de relais entre les 21 000 médecins franciliens et les pouvoirs publics, et ce dans les deux sens, pour que la prise en charge de la santé de la population soit la meilleure possible sur tout le territoire francilien. Cela implique d'être à l'écoute, de porter la parole et les projets structurants des libéraux, mais aussi de les informer sur ce qui anime le monde de la santé à l'échelle régionale.

Quels sont les trois projets phares de la commission communication ?

Notre premier objectif est de porter la parole des médecins franciliens. Pour cela, nous avons lancé un podcast, « La Voix des libéraux ». À raison d'un épisode par mois, nous abordons sans tabou ni langue de bois des thématiques qui répondent à leurs préoccupations et engagent leur avenir. Ce podcast se veut interactif, donc chaque médecin peut soit participer à l'enregistrement, soit poser sa question sur une boîte vocale (voir notre site). Les premiers épisodes,



Dr Grégory Lenczner
Radiologue
Hauts-de-Seine



Dr David Schapiro
Ophtalmologiste
Paris

consacrés au service d'accès aux soins (SAS) et aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont disponibles sur notre site et sur toutes les plateformes de podcast.

Pour mieux répondre aux attentes de nos consœurs et confrères vis-à-vis de l'URPS, une grande enquête sera lancée auprès d'eux au premier trimestre. Il s'agit d'évaluer notre communication afin de l'améliorer dans les mois qui viennent.

Enfin, parce que l'avenir de la médecine libérale repose sur la nouvelle génération, nous continuerons à faire connaître aux étudiants l'exercice libéral, si peu enseigné dans les facultés de médecine, et ce que l'URPS peut leur apporter

CONTACT Sylvie Courboulay – 01 40 64 14 78
sylvie.courboulay@urps-med-idf.org



COMMISSION E-SANTÉ

À l'ère du numérique en Santé, quel est le rôle de la Commission E-Santé de l'URPS médecins ?

Le numérique en santé est un grand chantier national, essentiellement orienté vers les éditeurs de logiciels. La mise en place d'un cadre commun est sans doute utile, notamment en termes d'identité vigilance et de protection des données. Le rôle de la Commission est de maintenir une expression du besoin des médecins libéraux afin qu'ils soient moteurs dans la transformation numérique, ne la subissent pas, et puissent choisir de façon indépendante les outils utiles à leur exercice.



Dr Laurent de Bastard
Médecin généraliste
Yvelines



Dr Philippe Paraque
Médecin généraliste
Essonne

Quels sont les trois projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

En premier lieu, et pour répondre à notre quotidien, nous souhaitons animer des clubs utilisateurs pour faire le lien entre les médecins libéraux volontaires et les éditeurs de nos logiciels. Ces clubs utilisateurs ont démontré leur intérêt car ils apportent des évolutions concrètes aux fonctionnalités de nos logiciels. Pour préparer l'avenir, nous souhaitons également sourcer des applications numériques qui peuvent nous apporter des solutions pour demain, les tester avec des collègues libéraux volontaires et, si elles apportent les preuves de leur efficacité, les proposer au plus grand nombre. Nous resterons toutefois neutres, notre rôle n'est pas de prescrire des solutions partielles mais d'informer les confrères de l'existant. Enfin, nous aurons une veille attentive sur les aspects réglementaires afin d'identifier et prévenir les risques médico-légaux avec deux axes d'attention :

- la mise à disposition d'une quantité d'informations sur un patient qui ne devrait pas exposer le professionnel à en être ni le garant ni le sachant de fait ;
 - l'accès à des données de santé juridiquement très encadrées et pourtant si facilement accessibles numériquement.
- Gardons toujours à l'esprit que le numérique doit prioritairement rester une aide au médecin dont l'exercice reste de soigner.

CONTACT Alexandre Grenier – 01 40 64 14 72
alexandre.grenier@urps-med-idf.org



COMMISSION DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES

Quel constat faites-vous en prenant la coordination de cette Commission ?

Longtemps jugée surdotée en médecins, la région Île-de-France arrive en tête des déserts médicaux français avec pour conséquence immédiate des difficultés d'accès aux soins, pour des patients qui se retrouvent sans médecin traitant, mais aussi avec des délais d'accès aux soins de spécialistes qui se rallongent. Tout le monde y va de sa bonne idée : coercition à l'installation, primes, délégation de tâches, télésoins... Le constat reste le même : nous manquons de médecins et cela va s'aggraver.

Alors comment faire ? Quels sont les trois projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Les facultés franciliennes ont diplômé, toutes spécialités confondues, 10 500 médecins entre 2010 et 2020. Le premier objectif de la Commission est une campagne « Aller vers », en prenant contact avec chacun d'entre eux pour savoir ce qu'ils font et quels sont leurs projets professionnels. C'est en cours avec déjà de bons résultats. Pour ceux qui se sont déjà installés ces dix dernières années en



Dr Bernard Huynh
Gynécologue
Paris



Dr Laurent Laloum
Ophtalmologiste
Paris

Île-de-France, nous allons identifier avec eux les déterminants de leur choix d'exercice afin de mettre en avant les leviers à l'installation des médecins libéraux.

Enfin, nous prévoyons d'agir collectivement sur le nombre de postes d'internes ouverts en Île-de-France qui est bloqué depuis plus de dix ans et ne permet pas de former en nombre suffisant nos successeurs. Il est impératif de l'augmenter et de faire découvrir à ces internes l'exercice libéral au travers de stages et de remplacements. Bien entendu, nous soutiendrons tout dispositif visant à aider économiquement et concrètement les médecins à s'installer mais aussi à exercer durablement dans de bonnes conditions, c'est pourquoi nous privilégions avant tout la défense d'une médecine libérale justement valorisée.

CONTACT Laura Morage – 01 40 64 14 79
laura.morage@urps-med-idf.org



COMMISSION ORGANISATION ET COORDINATION DES SOINS

Coordonner quoi ? et pourquoi faire ? Les marges de progression existent-elles ?

Si la coordination n'est pas l'ultime remède à notre organisation médicale, reconnaissons que les parcours des patients peuvent être améliorés et que le rôle du médecin est essentiel pour y parvenir. Disposer du bon recours, du bon niveau d'expertise au juste moment permet d'éviter une itinérance coûteuse pour le système et parfois préjudiciable à la santé des patients. C'est donc ce rôle d'expertise médicale que nous devons valoriser dans la coordination en santé.

Comment s'y prendre ? Quels sont les trois projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Tout d'abord la Commission suit de près la mise en œuvre du service d'accès aux soins, le SAS, avec un regard attentif à la valorisation des médecins libéraux qui seraient volontaires pour se rendre disponibles et accueillir des soins non programmés en dehors de leur patientèle. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Nous avons fait des propositions concrètes aux pouvoirs publics. Nous travaillons également à améliorer les échanges entre les médecins libéraux et leurs correspondants hospitaliers. Dans ce cadre, une enquête est en cours d'élaboration en partenariat avec la Fédération hospitalière de France (FHF) avec pour objectif de recenser les liens déjà existants et les besoins ressentis par nos collègues.



Dr Rachida Inaoui-Rozé
Rhumatologue
Paris



Dr Jean-Mar Spira
Médecin généraliste
Paris

Enfin, nous avons été sollicités par l'AP-HP pour rendre un avis et des recommandations au sujet de leur application Direct AP-HP qui propose aux médecins libéraux un accès facilité à un médecin sénior au sein de ses services. Nos besoins allant au-delà d'une ligne seniorisée, une nouvelle version de Direct AP-HP nous sera proposée, sous forme d'application, pour permettre à tous les libéraux d'accéder aux différents services de l'AP-HP : avis, demande d'hospitalisation, participation RCP, staff, relecture d'imagerie... Prête dans quelques mois, nous cherchons d'ici-là des volontaires pour la tester, tant généralistes que spécialistes. Contactez-nous !

CONTACT Thomas Penn – 01 40 64 12 48
thomas.penn@urps-med-idf.org



COMMISSION EXERCICE AU QUOTIDIEN

Exercer au quotidien, c'est si difficile ?

Exercer au quotidien reste un plaisir pour la plupart d'entre nous et c'est un objectif que nous devons maintenir. Toutefois notre exercice se complexifie administrativement, juridiquement et certains en viennent à constater que plus du tiers de leur temps de travail est consacré à de l'administratif... Dans la quête actuelle de temps médical, c'est une réflexion que nous devons porter pour simplifier au maximum notre quotidien et rendre plus facile et agréable la journée du médecin libéral.

Simplification de notre quotidien : incantation ou réalité tangible ? Que souhaite faire la commission ?

Dans un premier temps, nous allons qualifier les tracasseries administratives et pratiques les plus fréquentes et chronophages de notre quotidien. Sur cette base, nous engagerons un travail concret de simplification en nous attachant à obtenir des résultats. Nous souhaitons également mettre en place un service d'aide juridique de premier niveau au service des médecins, ils pourront



Dr Philippe Pizzuti
Rhumatologue
Val d'Oise



Dr Daniel Scimeca
Médecin généraliste
Val-de-Marne

nous solliciter à partir de leurs problématiques professionnelles. Ce service débouchera sur l'édition de documents de synthèse utiles au plus grand nombre.

Enfin, nous sommes en train de faire le point sur les dispositifs d'aide aux médecins qui se retrouvent en situation d'épuisement ou d'isolement et ont besoin d'un soutien confraternel. Certains dispositifs existent déjà et, plutôt que de recréer, nous allons sans doute développer ces réseaux et accompagner les confrères en difficulté.

CONTACT David Bresson - 07 64 59 96 74
david.bresson@urps-med-idf.org



COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE

Santé Publique pour les médecins libéraux, quels sont les enjeux ?

Nous sommes les acteurs quotidiens de la santé publique auprès des patients qui viennent nous consulter. Toutefois, nous ne sommes pas suffisamment identifiés comme tels par les pouvoirs publics qui pensent plans ou programmes labélisés santé publique ou prévention. Les enjeux de la commission consistent donc à positionner le médecin libéral comme un acteur de santé publique en capacité d'intégrer le bien-être global du patient dans sa prise en charge et de l'orienter, le cas échéant, vers des programmes ou des prises en charge spécifiques.

Comment s'y prendre ? Quels sont les projets phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Le premier axe que nous souhaitons développer est la souffrance au travail. La région Île-de-France est particulièrement exposée à ce mal-être populationnel et il est souvent difficile de poser le diagnostic et de trouver des solutions adaptées. Un autre axe concerne les adolescents qui ont particulièrement souffert lors des confinements successifs et des mesures sanitaires liées au Covid et pour lesquels les ressources de prise en charge sont souvent mal identifiées par les médecins.

De ce fait, la commission a décidé de mener un travail de recensement de toutes les ressources existantes en Île-de-France en matière de prise en charge de la souffrance au travail adultes et de la souffrance psychologique des adolescents ou jeunes adultes.



Dr Sylvie Royant-Parola
Psychiatre
Paris



Dr Jean-Pierre Batard
Médecin généraliste
Essonne

Concernant notre rôle en matière d'accompagnement thérapeutique du patient, l'année 2022 nous permettra de tirer les conclusions de l'expérimentation que nous avons menée avec l'ARS et le Pôle de ressources en ETP Île-de-France. La question du temps médical disponible pour un accompagnement au plus proche de nos patients, notamment lors de la découverte d'une nouvelle pathologie, est également à l'étude.

Enfin, la commission souhaite être le relais des actions de santé publique franciliennes, en commençant par un partenariat avec le réseau Sentinelles et des newsletters qui vous seront dédiées en matière d'épidémiologie, mais aussi en relayant sur notre site les événements et colloques régionaux sur le thème de la santé publique et de la prévention.

CONTACT
Clémence Thomas - 01 40 64 14 76
clemence.thomas@urps-med-idf.org





01 45 45 45 45 : le numéro réflexe pour trouver la bonne ressource au bon moment



Vers une simplification de votre quotidien : c'est un engagement poursuivi par la nouvelle équipe de l'URPS médecins. Le Numéro unique régional est une première réponse. Son principe : plutôt que de perdre du temps à chercher une solution, contactez-le, il vous la trouvera !

Nous sommes tous confrontés à des situations médicales et médico-sociales complexes ou urgentes, pour lesquelles nous manquons de ressources efficaces et rapides.

C'est pourquoi l'URPS médecins libéraux et l'Agence régionale de santé ont créé un service accessible via un numéro de téléphone facilement mémorisable, le 01 45 45 45 45, pour vous aider à gérer les situations complexes.

N'hésitez pas !
Composez le
01 45 45 45 45
du lundi au vendredi,
de 9 h 00 à 17 h 00
La bonne ressource
au bon moment

Vous préférez être contacté par le Numéro unique régional sur un créneau de votre choix pour une présentation de ce service ? Rendez-vous sur notre site urps-med-idf.org et remplissez le formulaire, nous vous appellerons et répondrons à vos questions.

Quelques exemples de situations complexes

- Qui peut m'aider pour le portage repas, le **maintien à domicile** ?
- Comment mettre en place un **soutien aux aidants** ?
- À qui faire appel pour avoir un **traducteur** en consultation ?
- Vers quel service orienter cette femme en situation de **violence conjugale** ?
- Quelles sont les **aides pour un retour à l'emploi** après un arrêt de travail ?
- Quels services solliciter pour mettre en place un **cercle de soin gériatrique** ?
- Où puis-je trouver un réseau de **soins palliatifs** ?
- Où trouver un **kinésithérapeute à domicile** pour un patient âgé ?
- À qui adresser cet enfant pour un diagnostic ou prise en charge **autisme** ?
- Vers qui envoyer mon patient souffrant d'**addiction** ?
- À qui s'adresser face à un patient en **difficultés sociales** ?
- Quel professionnel joindre pour un patient en **souffrance psychologique** ?
- Qui peut m'aider lorsque je rencontre des **difficultés relationnelles avec un patient** ?
- Où trouver un **service de psychiatrie** pour mineurs ?
- Qui peut m'aider face à des **situations psychosociales difficiles** ?

et bien d'autres...

PROTOCOLE D'ACCORD ARS/URPS :

Bilan à 4 ans... et après ?

Depuis quatre ans, l'URPS médecins libéraux Île-de-France s'est engagée dans un plan d'actions ambitieux pour améliorer les conditions d'exercice des médecins libéraux sur tout le territoire et garantir l'accès aux soins des Franciliens. Ce plan d'actions repose sur un protocole d'accord 2017/2022, signé avec l'Agence régionale de santé, que la nouvelle mandature de l'URPS souhaite prolonger et développer car si le bilan est positif, le désert médical gagne encore...

Les permanences locales d'aide à l'installation

Les permanences d'aide à l'installation ont 10 ans ! Sollicitées par de plus en plus de médecins, elles ont naturellement intégré le protocole d'accord ARS/URPS 2017-2022. Ces 4 dernières années, elles ont accueilli 704 médecins, une fréquentation en progression constante que la crise du coronavirus n'a pas stoppée, la visioconférence remplaçant (pour un temps ?) le rendez-vous en présentiel.

Les clés du succès des permanences ? Un guichet unique à l'installation piloté par les médecins libéraux de chaque département qui simplifie le parcours. Lors du rendez-vous, le médecin rencontre tous les acteurs de l'installation de son département : des médecins représentants



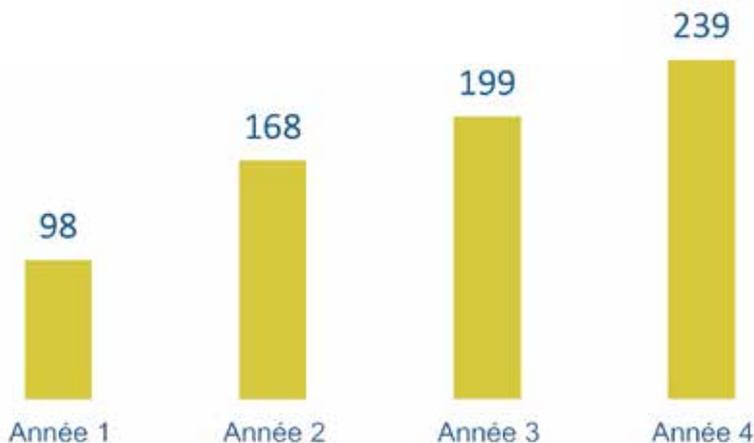
de l'URPS et de l'Ordre pour les conseils professionnels, la CPAM et la délégation départementale de l'ARS pour la partie administrative. Tous sont là pour conseiller et faciliter son installation dans les meilleures conditions et répondre à ses questions.

En amont et en aval du rendez-vous, deux chargés de mission de l'URPS

accompagnent le médecin dans son projet.

Résultat : plus des trois quarts des candidats concrétisent leur installation et certains renouvellent leur participation, au gré de leur parcours professionnel. Un dispositif qui a fait ses preuves et que l'URPS souhaite poursuivre avec ses partenaires.

Progression des médecins reçus en permanences



CONTACTS

Départements de Paris (75), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Val-d'Oise (95) :

Nathalie Micolos, 01 40 64 56 92 – nathalie.micolos@urps-med-idf.org

Départements de Seine-et-Marne (77), Essonne (91), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94)

David Bresson, 07 64 59 96 74 – david.bresson@urps-med-idf.org

Information sur l'installation et inscription :

Site Soigner en Île-de-France.

CABINETS FRAGILISÉS

Le départ non remplacé de médecins dans un cabinet de groupe entraîne des fragilités économiques qui peuvent provoquer la disparition complète et brutale d'une offre de soins sur un territoire.

C'est pourquoi l'URPS, sur demande de l'équipe de professionnels de santé concernée par cette problématique,

réalise un audit de la structure en quatre volets, économique, juridique, managérial et architectural. Cet audit est ensuite présenté aux professionnels de santé en présence de la direction départementale de l'ARS. Une feuille de route est validée et, le cas échéant, un plan de sauvegarde. L'URPS a accompagné 22 cabinets à ce jour, 75 % en zone d'accès aux

soins fragile. Parmi eux, seuls 10 % ont malheureusement fermés, 9 ont été sauvegardés et les autres sont en suivi ou ont signé un contrat de retour à l'équilibre.

CONTACT

Alexandre Grenier – 01 40 64 14 72
alexandre.grenier@urps-med-idf.org

Accompagnement thérapeutique de proximité : l'ETP en ville

Comment proposer une modalité d'éducation thérapeutique du patient (ETP) adaptée à la pratique en médecine libérale ? Tel est l'enjeu de l'expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité (ATP) menée depuis 2018 par l'URPS.

Conçue en partenariat avec le Pôle de ressources en ETP Île-de-France et l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), cette expérimentation vise à faciliter la mise en place de séances individuelles d'accompagnement dans le cadre de l'exercice des médecins libéraux et au plus proche du lieu de vie de leurs patients. Retours d'expérience des médecins lors de webinaires de travail animés par des patients-experts, web radio : les médecins participants sont les acteurs de la co-construction de cette expérimentation.

À ce jour, 80 médecins libéraux franciliens, de toutes spécialités, participent à cette expérimentation et ont déjà réalisé plus de 1700 séances d'accompagnement thérapeutique. Au total, ce sont près de 415 patients qui ont à ce jour bénéficié de ces séances. Les pathologies les plus fréquemment accompagnées sont les suivantes : diabète ou autres maladies endocriniennes ou cardio-vasculaires, troubles psychiatriques, santé mentale, addiction, maladies respiratoires, souffrance au travail... Ce projet est en cours d'évaluation par l'IRDES.

URPS Médecins IdF
@urps_med_idf

Aujourd'hui, enregistrement de la 3e émission de la web radio ATP (accompagnement thérapeutique du #patient) sur la littératie en santé ou comment comprendre les informations médicales et savoir quoi en faire.

@irdes @Poletpdf
Infos bit.ly/3ixiSBO



CONTACT

Clémence Thomas – 01 40 64 14 76
clemence.thomas@urps-med-idf.org

AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES CABINETS DE GROUPE

Plus de 41 millions d'euros : c'est l'aide significative et unique en France que se sont partagés 214 cabinets libéraux neufs ou profondément rénovés depuis quatre ans, une aide indispensable pour faire face aux coûts de l'immobilier francilien et offrir des lieux d'exercice modernes susceptibles de séduire les jeunes médecins hésitant à franchir le pas de l'installation.

À ce jour, près des trois quarts de ces cabinets libéraux sont ouverts, tels que la maison de santé « Terre d'O » à Chilly-Mazarin dans l'Essonne ou « Hippocrate », la maison de santé d'Eaubonne dans le Val d'Oise, inaugurées au troisième trimestre 2021.

Au total, 1678 professionnels de santé s'y sont installés et pour près d'un tiers d'entre eux il s'agissait d'une première installation.

Notre ambition est de doubler le rythme d'ouverture de nouveaux cabinets grâce à un assouplissement des critères d'inclusion des projets, en cours de négociation avec l'ARS.



L'équipe de la Maison de santé de Chilly-Mazarin (91) « Terre d'O » inaugurée le 1^{er} octobre 2021 en présence du Dr Patrick Simon-Laneuville, élu URPS médecins



L'équipe de la Maison de santé d'Eaubonne (95) « Hippocrate » inaugurée le 18 octobre 2021 en présence du Dr Philippe Pizzuti, élu URPS médecins

CONTACT

Laura Morage – 01 40 64 14 79
laura.morage@urps-med-idf.org

LA VOIX DES LIBÉRAUX, Le PODCAST sans tabou des médecins libéraux

L'URPS lance son premier podcast, « La Voix des libéraux », pour vous donner la parole sur les sujets qui vous concernent. Chaque mois, nous vous invitons à y participer, soit lors de l'enregistrement, soit en posant vos questions à l'avance sur notre boîte vocale, sur notre site.

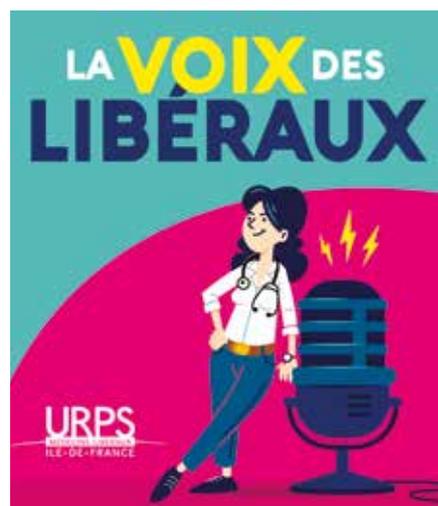
Les épisodes disponibles :

Le service d'accès aux soins (SAS) : solution ou mirage ?

Avec le Pr Pierre Carli, directeur médical du Samu de Paris et le Dr Bernard Elghozi, médecin généraliste à Créteil (94) et membre du Bureau de l'URPS.
Décembre 2021

Faut-il adhérer à une CPTS ?

Avec le Dr Sophie Augros, conseillère médicale auprès de la Direction générale de l'offre de Soins, Ministère de la santé et le Dr Sophie Bauer, chirurgien thoracique et cardio-vasculaire, élue de l'URPS médecins
Janvier 2022



Abonnez-vous à notre podcast via votre plateforme préférée (Apple, Spotify, Deezer...) ou retrouvez-le sur notre site urps-med-idf.org

Les WEBINAIRES du Numéro unique régional 01 45 45 45 45

L'URPS médecins et le Numéro unique régional 01 45 45 45 45 organisent depuis novembre 2021 des webinaires réguliers afin de faire le point sur une situation médicale ou médico-sociale complexe et présenter les ressources disponibles en Île-de-France, en partenariat avec l'ARS.

Novembre 2021

Les douleurs qui posent problème : quelles ressources en Île-de-France ?

Avec le réseau ville-hôpital Lutter contre la douleur (LCD)

Décembre 2021

Covid Long : quelle prise en charge en Île-de-France ?

Avec l'AUIF, l'ARS Île-de-France, #AprèsJ20 (Association Covid Long France) et la Cellule covid long ambulatoire parisienne (CCLAP)



Retrouvez nos webinaires sur notre site urps-med-idf.org et sur notre chaîne Youtube.

Nos missions définies par la loi

L'URPS médecins libéraux Île-de-France participe notamment :

1. À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
2. À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins.
3. À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la

gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

5. À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 1435-4.
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
7. À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

URPS médecins libéraux Île-de-France

12, rue Cabanis - 75014 Paris

Tél. : 0140 64 14 70 - Fax. 0143218034

Email : secretariat@urps-med-idf.org

www.urps-med-idf.org

Directeur de la publication : Dr Valérie Briole

Secrétaire de rédaction : Sylvie Courboulay

Numéro ISSN : 2557-2687

Dépôt légal à parution

Crédits photos : URPS : p. 1, 3, 4, 5, 6, 7 ; Istock : p. 6 et 12 ; autres crédits : URPS Médecins IDF

Conception et Impression : humancom
2, bd du Général de Gaulle - 92120 Montrouge